

Droits du patient : ne plus faire l'impasse !

À l'EPSAN de Brumath, une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles a abouti à la mise en place d'un atelier « Informations droits du patient », appuyé sur un outil original.



© Renaud Philippot.

Depuis les années 1970, les lois se succèdent dans le champ de la santé. Elles placent le patient au cœur du parcours de soins et modifient les pratiques. En psychiatrie, le cadre légal des soins posé par les lois successives de 2011 et 2013 (1) a introduit le contrôle de la mesure privative de liberté par le juge judiciaire et consolidé les droits des patients. Le quotidien des soins a ainsi profondément évolué en établissement psychiatrique et ces lois constituent une étape nouvelle qui offre l'opportunité de promouvoir les droits et de protéger les libertés individuelles des patients.

Les cadres de santé vivent ces mutations hospitalières en première ligne et doivent donc accompagner leurs équipes afin d'améliorer les pratiques professionnelles et répondre au mieux à la politique institutionnelle.

D'ABORD INFORMER !

En mars 2015, une analyse rétrospective de la visite de certification a conduit l'Établissement public de santé Alsace-Nord (EPSAN) de Brumath à proposer une organisation pour préserver davantage ce qui a trait aux libertés d'aller et venir et aux droits fondamentaux du patient. Parmi ceux-ci, l'information reste un principe qui ne souffre guère d'exceptions. En la matière, l'obligation du professionnel porte sur la délivrance de l'information, mais aussi sa quantité et ses modalités. Par ailleurs, le Code de la santé publique (CSP) stipule que « l'information du patient incombe à tout professionnel de santé dans le cadre de ses compétences et dans le respect des règles professionnelles qui lui sont applicables ». Le défaut d'information constitue donc un

manquement professionnel qui, indépendamment du préjudice qu'il entraîne pour le patient, est de nature à engager une sanction disciplinaire.

Dans ce contexte, il s'agissait pour notre équipe de réfléchir à la meilleure façon d'informer les personnes hospitalisées et de les prendre en charge de manière éthique en veillant à ce que l'exercice de leurs libertés individuelles soit adapté, nécessaire et proportionné à leur état de santé.

In fine, l'analyse de nos pratiques a rapidement révélé qu'il nous fallait développer l'accès à l'information sur les droits pour tous les patients hospitalisés et apporter des réponses teintées de bon sens et d'éthique.

Ce projet, en cohérence avec la politique institutionnelle, a par ailleurs été validé dans une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) soignantes, ce qui est une réelle opportunité car elle implique directement les équipes et permet de passer de l'intention aux actions d'améliorations effectives et mesurables.

UN OUTIL SUPPORT

La première étape a été d'approfondir les connaissances des membres de l'équipe sur les droits des patients. Il s'agissait de permettre à chacun d'accéder aux évolutions de la législation (3) et sur cet aspect, la formation s'est avérée essentielle.

Ensuite, nous avons proposé aux patients un atelier thérapeutique intitulé : « Informations droits du patient » en utilisant comme outil de médiation le kit « Histoire de droits » (4). Développé par le Psycom en partenariat avec Valorémis, ce kit fournit un support pédagogique pour permettre d'aborder toutes les facettes des droits du patient.

Exploité au sein de notre unité par les soignants, l'outil peut également être utilisé par les associations d'usagers et de proches, les professionnels de l'accompagnement (travailleurs sociaux, juristes, tuteurs...), ou encore dans le cadre de formations. Régulièrement actualisé des derniers textes juridiques, il met à disposition une clé USB contenant des informations sourcées et 18 fiches-questions, qui chacune s'appuie sur de courts récits permettant de questionner le groupe. Ces 18 thèmes évoquent des cas concrets dans trois domaines : droits fondamentaux, droits dans la société et droits dans le soin et s'appuient sur des situations comme par exemple : « Liberté et contention » ; « droits des personnes hospitalisées sans leur consentement » ; « droits et recours » ; « intimité et sécurité ». Tous les cas présen-

tés dans le kit invitent les participants au débat, à réfléchir à des situations ambiguës et à des pistes d'actions pour améliorer ou renforcer les connaissances mais aussi le respect des droits.

UN ATELIER THÉRAPEUTIQUE SUR LES DROITS

Au sein de notre unité, une infirmière anime cet atelier thérapeutique chaque vendredi. Concrètement, il s'agit d'une séance d'une durée maximale de 45 minutes en petit groupe (maximum 6 personnes). Au fil des séances, le soignant cherche à tirer le meilleur parti du kit. La règle du jeu reste aisément modulable, ce qui est précieux car les groupes diffèrent et il peut parfois régner un souffle de dissension! L'animation reste ainsi un soin à part entière nécessitant des techniques spécifiques et l'infirmière doit sans cesse s'adapter au groupe, parfois mobiliser certaines compétences et mesurer les enjeux individuels et collectifs. Après une année d'utilisation du kit, nous poursuivons nos réflexions dans le cadre de la démarche d'EPP et avons mis en place un indicateur de satisfaction des patients participants à cet atelier thérapeutique.

À terme, notre projet s'oriente vers une généralisation de l'atelier aux autres unités d'hospitalisation car les droits du patient constituent une question politique majeure et son appropriation par les soignants et les usagers est primordiale.

Face aux nouveaux défis et aux évolutions des soins psychiatriques, il est impossible de faire l'impasse sur la formation des professionnels du terrain pour améliorer les pratiques et répondre aux exigences légales, éthiques, cliniques et organisationnelles. *De facto*, le cadre de santé doit impulser une dynamique de recherche d'outils, dans une logique participative et d'amélioration constante de la qualité des soins. Dans ce contexte, la démarche d'EPP mobilise tous les acteurs, elle contribue à les unir autour d'une volonté commune et incite à rechercher des méthodes pour le meilleur bénéfice aux patients.

Alexandra Wehrung,
cadre de santé, EPSAN, Brumath

1 – Loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions issues de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

2 – Art. L1111-2 du Code de la santé publique.

3 – À noter : le Centre national de l'expertise hospitalière (CNEH) propose régulièrement des formations sur les droits des patients et l'utilisation de ce kit, en lien avec le *Psycom*.

4 – Le kit histoire de droits coûte 54 euros (plus frais de port). Commande à Valoremis Éditions, 09 75 97 69 63, editions@valoremis.fr. En savoir plus : www.psycom.org.

«Histoires de Droits»

Un kit pédagogique pour ouvrir le débat sur les droits en psychiatrie

Au-delà de l'information sur les droits, les recours, les démarches, les aides juridiques et les accompagnements, cet outil propose d'échanger, de partager les points de vue et de croiser les regards et les expériences sur ces questions.



TROIS DIMENSIONS DES DROITS - 18 FICHES-QUESTIONS		
Droits fondamentaux	Droits dans la Société	Droits dans les Soins
1 : Vie quotidienne	7 : Contraception & Parentalité	13 : Droits & Soins sans consentement
2 : Liberté : Contention & Isolement	8 : Tutelle & Curatelle	14 : Entourage & Décisions de soins
3 : Droit d'être informé(e)	9 : Travail & Handicap	15 : Participation à ses soins
4 : Droits des citoyens	10 : Entraide & Parcours de soins	16 : Intimité & Sécurité
5 : Santé mentale en prison	11 : Accès & Maintien dans le logement	17 : Santé mentale & Soins somatiques
6 : Droit à la dignité	12 : Vie dans la Cité & Participation	18 : Droits & Recours

Un tutoriel vidéo est disponible sur : www.psycom.org > Comment agir > Découvrez nos kits et formations > Kit pédagogique Histoires de Droits

Les associations d'usagers, les GEM, les patients et les professionnels ayant participé à ce projet sont :

- Advocacy, AFTOC, Argos 2001, Esqui, France Dépression, Schizo? Oui! et l'Unafam,
- Les GEM «Avenir», «Créations», « le Passage » et la « Maison de la vague » ,
- Le Centre hospitalier Charcot, le Centre hospitalier Sainte-Anne (en particulier l'hôpital de jour du secteur 17 et le Service d'appui «Santé mentale et exclusion sociale»), les Hôpitaux de Saint-Maurice, l'Association de Santé Mentale du 13e arrondissement et le Centre hospitalier Paul Guiraud,
- Le Centre national d'expertise hospitalière (CNEH), Droit d'urgence, la Haute autorité de santé (HAS) et les services juridiques de l'EPSM Lille-Métropole.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter :



Valoremis : Esthel Bentoumi - 01 40 31 83 71 www.editions-valoremis.com
Psycom : Sophie Arfeuillère - 01 45 65 73 95 www.psycom.org

